

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 32 (1985)
Heft: 9

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tructeurs de milice seront assurés de garder leurs droits acquis; en d'autres termes, il ne sera pas question de réductions, quelles qu'elles soient. Les montants accordés aux chefs (fr. 16.-), aux chefs de classe (fr. 14.-) et aux aspirants-instructeurs (fr. 11.-), restent les mêmes, ceux-ci continuent également de recevoir un billet entier par jour ainsi que le supplément d'instruction. S'agissant de l'indemnité supplémentaire pour les travaux de préparation et de clôture des cours, il y aura pour les chefs locaux et les comptables une limitation en ce sens qu'ils ne seront autorisés à la percevoir qu'à compter du 6^e jour de service de l'année civile, car les personnes investies d'une fonction – la chose est nouvelle – ne reçoivent plus d'autres suppléments, en plus de leur indemnité de fonction.»

Les autorités des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure et Argovie ont confirmé aux présidents des associations intéressées d'instructeurs de la protection civile qu'à défaut d'instructeurs de milice, il ne serait pas possible du tout d'atteindre les objectifs d'instruction. C'est la raison pour laquelle ces cantons entendent naturellement conserver les montants d'indemnité actuels. D'autres offices

Participer à la discussion:

- Trudy Hözle, présidente de l'Association des instructeurs de la protection civile de Bâle-Campagne. Cette association, qui a deux ans d'âge, compte 75 membres pour un total de 200 instructeurs de milice.
- Alfred König, président de l'Association des instructeurs de la protection civile de Bâle-Ville. Cette association a été fondée il y a six ans. Elle compte 108 membres pour un total de 160 instructeurs de milice.
- Werner Erdin, président de l'Association des instructeurs de la protection civile d'Argovie. Cette association a été créée en 1973. Elle compte 310 membres pour un total de 400 instructeurs de milice.
- Peter Walther, vice-président de l'Association des instructeurs de la protection civile de Soleure. Cette association, qui n'a qu'un an d'âge, compte 86 membres pour un total de 300 instructeurs de milice.

cantonaux montrent également de la bienveillance à l'égard des demandes des instructeurs à temps partiel; ça et là, on a déjà constitué des groupes de travail pour examiner ces questions. Dans tous les cas, les centres régionaux d'instruction ou même des communes de certains cantons devront trancher ce nœud gordien.

Les instructeurs espèrent que la Confédération réexaminera le projet présenté et ne le mettra pas en vigueur dans la forme actuelle. «La Confédération devrait maintenir la possibilité d'accorder des indemnités uniformes», tel est l'avis des porte-paroles des instructeurs.

Traitements différents:

- Degré de fonction 9: Solde 4.50 fr./jour et indemnité 25 fr./jour.
- Degré de fonction 7: Solde 6.50 fr./jour et indemnité 25 fr./jour.
- Degré de fonction 5: Solde 11 fr./jour et indemnité de 25 fr./jour.

Qu'en pensez-vous, chères lectrices et chers lecteurs?

Votre opinion intéresse les participants à l'entretien ci-dessus. Envoyez-nous votre point de vue à l'adresse suivante:
Rédaction Protection civile
«Fonction de milice»
Case postale 2259
3001 Berne

Impressum

Herausgeber / Editeur / Editore

Schweizerischer Zivilschutzverband
Union suisse pour la protection civile
Unione svizzera per la protezione civile
Postfach 2259, 3001 Bern

Zentralpräsident / Président central / Presidente centrale

Professor Dr. Reinhold Wehrle
4524 Günsberg SO
Präsident der Informations- und Redaktions-
kommission
Président de la Commission de rédaction
et d'information
Presidente della Commissione stampa e redazione
Charles A. Reichler, 1701 Fribourg

Zivilschutz Protezione civile Protección civil Protection civile

Begläubigte Auflage (WEMF) 25 068 Exemplare
Edition contrôlée (REMP) 25 068 exemplaires
Edizione controllata (WEMPF) 25 068 esemplari

Redaktion / Rédaction / Redazione

Heinz W. Müller, Schweizerischer Zivilschutzverband, Postfach 2259, 3001 Bern, Telefon 031 25 65 81

Druck und Versand / Impression et expédition / Stampa e spedizione

Vogt-Schild AG, Druck und Verlag, CH-4501 Solothurn, Telefon 065 247 247

Inseratenverwaltung / Administration des annonces / Amministrazione inserzioni

Vogt-Schild Inseratendienst, Kanzleistrasse 80, Postfach, CH-8026 Zürich, Telefon 01 242 68 68, Telex 812 370

Abonnement: Fr. 35.– für Nichtmitglieder (Schweiz) Fr. 45.– (Ausland)

Abonnement: Fr. 35.– pour non-membres (Suisse) Fr. 45.– (étranger)

Abbonamento: Fr. 35.– per non membro (Svizzera) Fr. 45.– (estero)

Einzelnummer / Numéro individuel / Numero separato Fr. 4.–

Erscheinungsweise / Parution / Apparizione

zwölfmal jährlich (3 Doppelnummern)

12 numéros par an (3 numéros doubles)

12 numeri all'anno (3 numeri doppi)

Les lits de protection civile ACO vous font dormir comme il faut!

Venez voir notre stand d'exposition.

ils sont adaptés à leur fonction: les nouveaux lits COMODO superposables correspondent à toutes les exigences de la protection civile.

leur matériel est adéquat: construction en tubes d'acier rigides munis d'un système de fixation par fiches permettant une utilisation variée. Garniture de lit individuelle interchangeable.

ils sont conformes aux prescriptions de l'OFPC: à l'épreuve des chocs de 1atm. et subventionnés par l'OFPC.

ACO équipe avantageusement les abris de PC.

Mobilier de protection civile ACO
Allensbach & Co AG
Untere Dünnerstrasse 33
4612 Wangen bei Olten
Tél. 062 32 58 85



Volant détachable INFO-PC

Veuillez m'(nous) adresser s. v. p. des informations sur les lits de protection civile ACO superposables. Merci.

Nom: _____

Téléphone: _____

Adresse: _____

Commune: _____

